

# Rapport d'activité 2014



Communauté de communes du  
**Bouzonvillois**

3 Bis Rue de France  
57320 BOUZONVILLE  
Tél : 03.87.21.00.99

# SOMMAIRE

Fonctionnement de la CCB.....	3
I. Ressources humaines .....	3
II. Organigramme du personnel .....	3
III. Le conseil communautaire .....	4
IV. Le Bureau.....	6
V. Les commissions .....	6
A. Communication.....	6
B. Aménagement de l'espace .....	6
C. Mutualisation des services .....	7
D. Finances et ordures ménagères .....	7
E. Tourisme et chemins de randonnée.....	7
F. Centre aquatique .....	7
G. Scolaire et périscolaire.....	8
Les budgets.....	9
I. Détail des budgets .....	10
A. Détail du budget principal .....	10
B. Etat de la dette .....	15
C. Détail du budget ordures ménagères .....	15
D. Détail du budget zone d'activités Ecopôle.....	18
E. Détail du budget du bâtiment-relais.....	19
II. Les ordures ménagères .....	21
A. La collecte des ordures ménagères .....	21
B. Déchetterie communautaire .....	21
C. Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) .....	23
D. La collecte du verre .....	23
III. Petite enfance .....	24

# Fonctionnement de la CCB

## I. Ressources humaines

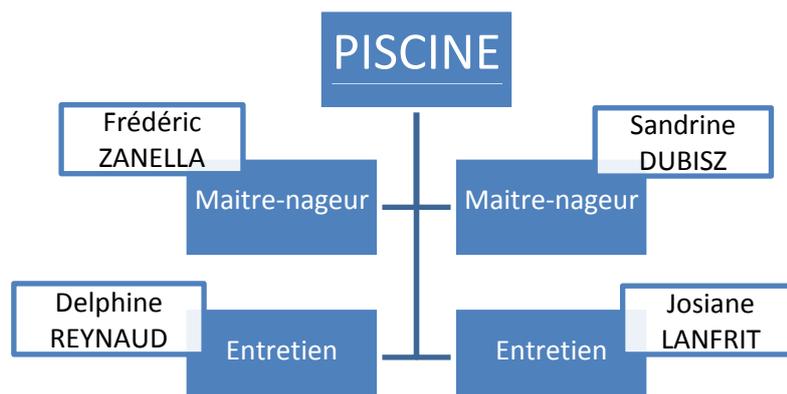
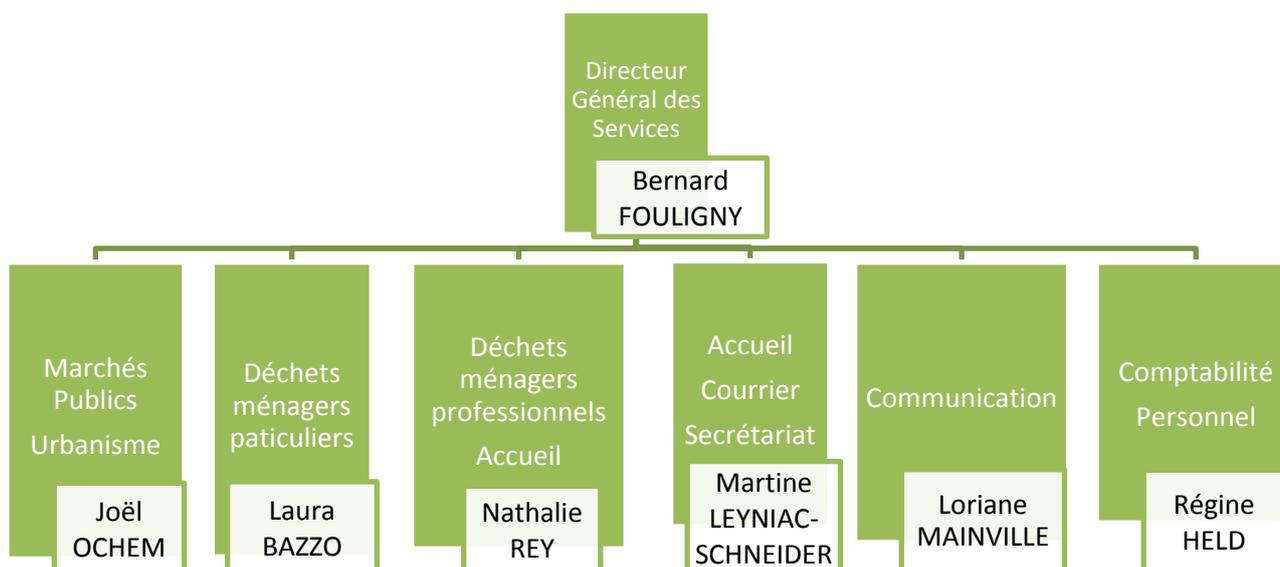
La CCB emploie 7 agents administratifs pour un total de 6,2 ETP :

- un directeur général des services (100%) ;
- un adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe (80%) ;
- trois adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe (100%) ;
- un adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe (15/35<sup>ème</sup>) ;
- un contrat d'accompagnement dans l'emploi (100%).

Piscine communautaire : 4 agents pour un total de 2,75 ETP :

- deux maitres-nageurs sauveteurs (100%) ;
- un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (20/35<sup>ème</sup>) ;
- un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (6/35<sup>ème</sup>).

## II. Organigramme du personnel



### III. Le conseil communautaire

Suite aux élections municipales de mars 2014, le conseil communautaire a été renouvelé dans sa totalité. Les nouvelles dispositions législatives codifiées par l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ont modifié le nombre de conseillers communautaires. Ainsi, l'assemblée communautaire du Bouzonvillois compte désormais 32 élus au lieu de 54.

#### Membres du conseil communautaire

NOM	PRENOM	COMMUNE	FONCTION MAIRIE	FONCTION CC
EGLER	Jean-Marie	ALZING	MAIRE	Conseiller
PIERROT	Alain	ANZELING	MAIRE	Conseiller
GERARDON	Roger	BIBICHE	MAIRE	Conseiller
PAYSANT	Denis	BOUZONVILLE	MAIRE	1 <sup>er</sup> Vice-Président
VENNER	Marie-Christine	BOUZONVILLE	Adjointe au maire	Conseillère
LARCHER	Clément	BOUZONVILLE	Conseiller municipal	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
RIGAUD	Michelle	BOUZONVILLE	Adjointe au maire	Conseillère
GLODEN	Roland	BOUZONVILLE	Adjoint au maire	Conseiller
WANGON	Michèle	BOUZONVILLE	Conseillère municipale	Conseillère
CHAMPLON	Robert	BOUZONVILLE	Adjoint au maire	Conseiller
ALLAIN DALSTEIN	Françoise	BOUZONVILLE	Adjointe au maire	Conseillère
CERATI	Roland	BOUZONVILLE	Conseiller municipal	Conseiller
NOEL	Jean-Claude	BRETTNACH	Maire	Conseiller
OCEM	Maurice	CHEMERY	Maire	Conseiller
DOR	Jean-Paul	COLMEN	Maire	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
BRIGNON	Claude	DALSTEIN	Maire	Conseiller
MORITZ	Edmond	EBERSVILLER	Maire	Conseiller
LICHT	Marie-Jo	EBERSVILLER	Adjointe au maire	Conseillère
KUPPERSCHMITT	René	FILSTROFF	maire	Conseiller
NENNIG	Jean-Jacques	FILSTROFF	Adjoint au maire	Conseiller
SCHWARTZ	Christian	FREISTROFF	Maire	Conseiller
WEHR	Frédérique	FREISTROFF	Adjointe au maire	Conseillère
DAUENDORFER	Jean-Luc	GUERSTLING	Maire	Conseiller
LEMAL	Barthélémy	HEINING	Maire	Conseiller
LOUNISSI	Pierre	HESTROFF	Maire	Conseiller
GRAFF	Joseph	HOLLING	Maire	Conseiller
GRAUSEM	Francis	MENSKIRCH	Adjoint au maire	Conseiller
LANFRIT	Roland	NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE	Maire	Conseiller
MASSON	Alphonse	REMELFANG	Maire	Président
HAUBERT	Jean-Claude	SAINTE FRANCOIS-LACROIX	Maire	Conseiller
PIGNON	Jean-Paul	SCHWERDORFF	Maire	Conseiller
KOPP	Gabriel	VAUDRECHING	Maire	Conseiller

Le conseil communautaire s'est réuni à sept reprises en 2014. Au cours de ces réunions, 53 points ont été abordés aboutissant à des délibérations réparties de la façon suivante :

INTERCOMMUNALITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation des comptes rendus</li> <li>- Modification des statuts</li> <li>- Organisation de l'intercommunalité (élus, représentations, commissions, délégations)</li> <li>- Motion</li> </ul>
ADMINISTRATIF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel CCB</li> </ul>
FINANCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décisions modificatives</li> <li>- Admissions en non valeur</li> <li>- ERDF</li> <li>- Budgets</li> <li>- Indemnité du comptable</li> <li>- Taux d'imposition</li> <li>- Compensation de la part salaire</li> <li>- Subventions</li> </ul>
URBANISME	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte communale</li> <li>- PLU</li> <li>- Projet SCoT</li> </ul>
ORDURES MENAGERES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redevance des ordures ménagères (particuliers et professionnels)</li> <li>- Déchetterie</li> </ul>
EQUIPEMENT NAUTIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet centre aquatique</li> </ul>
ZONE ECOPOLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiment relais</li> </ul>
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau Très Haut Débit</li> </ul>

#### **Répartition des délibérations prises en 2014**

Intercommunalité : 23	Administratif : 2	Zone Ecopôle : 1
Finances : 13	OM : 5	Aménagement de l'espace : 1
Urbanisme : 5	Centre aquatique : 3	

#### **Présence des membres aux réunions du conseil communautaire**

Séance	Nombre de conseillers présents
06 mars 2014	30
24 avril 2014	28
09 mai 2014	30
27 mai 2014	25
13 juin 2014	25
25 juillet 2014	26
27 octobre 2014	22
18 décembre 2014	24

## IV. Le Bureau

Le bureau de la communauté de communes est composé de 13 membres élus par le conseil communautaire. Il exerce les compétences qui lui ont été déléguées et prépare les délibérations qui seront proposées à l'assemblée plénière. Il s'est réuni à quatre reprises en 2014.

Il a émis des avis sur plusieurs dossiers importants tels que la déchetterie, le projet de centre aquatique, le règlement intérieur et s'est prononcé sur des devis de travaux et de services.

## V. Les commissions

Sur proposition du Président, huit commissions permanentes ont été créées. Ce sont des groupes de travail chargés de préparer les dossiers qui seront ensuite présentés au bureau et au conseil communautaire dans le prolongement des orientations budgétaires et des choix des élus. Elles concernent les différents domaines de compétences de la collectivité :

- 1) Commission communication
- 2) Commission aménagement de l'espace
- 3) Commission mutualisation des services et groupements de commandes
- 4) Commission des finances et des ordures ménagères
- 5) Commission de développement économique et d'urbanisme
- 6) Commission tourisme et chemins de randonnée
- 7) Commission centre aquatique
- 8) Commission scolaire et périscolaire

### A. Communication

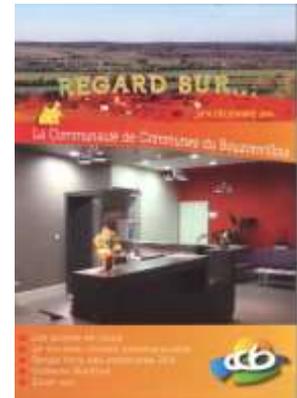
Cette commission s'est réunie à 2 reprises pour la réalisation du journal communautaire n°4 qui est paru en décembre 2014.

La commission a engagé une réflexion sur le contenu et sur l'attractivité du site internet. Un projet de refonte sera mis en œuvre en 2015.

### B. Aménagement de l'espace

Une première réunion s'est tenue sur le projet de réalisation du très haut débit sur l'ensemble du territoire communautaire.

La commission a étudié la proposition d'adhésion au futur syndicat mixte ouvert d'aménagement numérique de la Moselle lancé par le Département de la Moselle. Ce syndicat se substituerait à la CCB et prendrait en charge la totalité de la mise en place du très haut débit pour le compte des EPCI. Les travaux feraient ainsi l'objet de subventions à l'échelle nationale réduisant le coût résiduel à la charge de chaque collectivité à environ 500 € par prise.



## **C. Mutualisation des services**

Dans le cadre de la mutualisation des services, la commission a adressé un questionnaire aux communes de la CCB pour connaître les prestations de service qu'elles souhaitaient intégrer dans un groupement de commandes.

Quatre prestations ont été retenues : le nettoyage des avaloirs, la dératisation, l'entretien de l'éclairage public et la fourrière animale. La commission a lancé un marché public à procédure adaptée pour ces quatre services, prenant effet au 1<sup>er</sup> février 2015 pour une durée d'un an.

Trois marchés ont été attribués :

- la dératisation à l'entreprise APHYSIO de Heillecourt ;
- le nettoyage des avaloirs à l'entreprise RICHARD Assainissement de Villers-la-Montagne ;
- l'entretien de l'éclairage public à l'entreprise BAYER de Volmerange-Lès-Boulay ;

Le marché de fourrière animale a été déclaré infructueux.

## **D. Finances et ordures ménagères**

La commission s'est réunie à deux reprises, d'une part pour préparer le budget annuel de la collectivité conformément aux orientations budgétaires présentées par le président, et d'autre part pour fixer la redevance annuelle des ordures ménagères.

Les différents budgets et leur exécution sont présentés dans les pages suivantes.

Le montant de la redevance de collecte et de traitement des ordures ménagères était fixé à 99 € par habitant et par an depuis 6 ans. La commission a proposé de fixer cette redevance à 104 € par habitant en 2014. La base de la redevance des professionnels a également subi une augmentation de 3 €, soit 53 € au lieu de 50 €. Ces augmentations nécessaires à l'équilibre du budget, sont d'une part la conséquence de la revalorisation de la TVA et de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), et d'autre part l'augmentation du coût des prestations associées à la collecte et au traitement des déchets ménagers par le Sydème.

## **E. Tourisme et chemins de randonnée**

Les circuits de randonnée du territoire communautaire ont été validés par le Comité Départemental du Tourisme. La phase administrative est pratiquement terminée. La commission s'est réunie pour fixer le calendrier de préparation des sentiers (repérage des travaux à exécuter, mise en place du balisage) en collaboration avec le Comité Départemental de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

## **F. Centre aquatique**

Le 6 février 2014, le jury de concours a choisi entre trois candidats (BVL Architecture, PO & PO et TNA Architectes) le lauréat du concours d'architecte pour le projet de réalisation d'un nouveau centre aquatique à Bouzonville en remplacement de la piscine existante en fin de vie. Ce choix s'est porté sur le cabinet BVL Architecture de Paris pour un coût de 5 871 000 € HT. Le conseil communautaire a validé ce choix par délibération du 6 mars 2014.

La nouvelle commission a examiné les différents avant-projets sommaires proposés par BVL et y a émis de nombreuses observations. Elle a par ailleurs visité plusieurs centres nautiques

(Sarreguemines, Olivet, Saint-Jean de Braye, Jarny) afin de se faire une idée sur les aménagements possibles.



*Visite de la piscine de Jarny.*

La diminution des dotations et l'incertitude des aides pouvant être obtenues ont conduit la commission à demander une révision du projet à la baisse afin qu'il se situe dans une enveloppe financière entre 4,5 et 5 millions d'euros.

La commission a proposé notamment la suppression du bassin d'apprentissage et a demandé une meilleure utilisation des surfaces pour réduire la surface hors d'œuvre net (SHON) de 2 500 m<sup>2</sup> à 1 800 m<sup>2</sup>. La motivation principale de ces choix est de réduire le montant de l'investissement et surtout les charges de fonctionnement afin de les ramener à un niveau supportable pour le budget de la collectivité.

L'implantation a également fait l'objet d'un débat au terme duquel a été retenu le choix de l'emplacement de la construction sur l'ancienne piscine.

Enfin, la commission a proposé l'installation d'un fond mobile pour pallier l'absence du bassin d'apprentissage.

## **G. Scolaire et périscolaire**

La commission s'est réunie une fois en 2014. Les élus ont souhaité réaliser un état des lieux du périscolaire sur le territoire communautaire et mener une réflexion sur une éventuelle prise de compétence par l'intercommunalité. Un questionnaire a été adressé aux maires pour connaître les effectifs à venir et les capacités d'accueil.

# Les budgets

Vue d'ensemble de l'exécution des budgets 2014 de la CCB :

	BUDGET PRINCIPAL		
	Dépenses	Recettes	TOTAL
Fonctionnement	3 054 208,94	4 229 403,27	1 175 194,33
Investissement	290 138,96	544 658,15	254 519,19
RAR*	342 500,00		-342 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 686 847,90</b>	<b>4 774 061,42</b>	<b>1 087 213,52</b>

	BUDGET ORDURES MENAGERES		
	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	1 952 931,60	1 867 396,53	-85 535,07
Investissement	0,00	151 450,30	151 450,30
RAR	0,00		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 952 931,60</b>	<b>2 018 846,83</b>	<b>65 915,23</b>

	BUDGET ZA ECOPOLE		
	Dépenses	Recettes	TOTAL
Fonctionnement	1 649 862,08	2 913 463,36	1 263 601,28
RAR (fonctionnement)			0,00
Investissement	2 913 774,76	1 606 007,44	-1 307 767,32
<b>TOTAL</b>	<b>4 563 636,84</b>	<b>4 519 470,80</b>	<b>-44 166,04</b>

	BUDGET BATIMENT RELAIS		
	Dépenses	Recettes	TOTAL
Fonctionnement	18 276,03	50 983,25	32 707,22
Investissement	38 051,38	18 676,00	-19 375,38
RAR	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>56 327,41</b>	<b>69 659,25</b>	<b>13 331,84</b>

## I. Détail des budgets

### A. Détail du budget principal

#### Budget principal – Section de fonctionnement

#### Dépenses - Section fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisations 2014	Taux
011	Charges à caractère général	188 388,10 €	6,17 %
012	Charges de personnel	332 588,45 €	10,89 %
739111	Attribution de compensation TPU	1 457 036,88 €	47,71 %
042	Dotations aux amortissements	72 078,70 €	2,36 %
65	Autres charges de gestion	130 211,98 €	4,26 %
658	Reversement part salaires aux communes	190 410,92 €	6,23 %
66	Charges financières	9 493,91 €	0,31 %
6748	Dotations aux provisions	674 000,00 €	22,07 %
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 054 208,94 €</b>	<b>100,00 %</b>

Les charges de fonctionnement les plus importantes sont l'attribution de compensation de la taxe professionnelle et le reversement de la part salaire aux communes membres (47,10%). Les charges de gestion comprenant notamment les subventions de fonctionnement à diverses structures (Multi-accueil, LPI, CLIS), restent maîtrisées pour être inférieures à 5% des dépenses.

Le chapitre 658 comprend le reversement de la part salaire aux communes membres pour un montant de 184 578 € et le reversement de la redevance R2 pour 5 832,92 €.

Les charges à caractère général (13,60 €/h) et de personnel (24,02 €/h) sont faibles et restent bien inférieures à la moyenne de la strate qui est respectivement de 81€ et 84 €/h. Les intérêts de la dette (moins d'un euro par habitant) sont également bien inférieurs à la strate (5 €/h). La CCB a provisionné 674 000 € au compte 6748 pour le projet de construction d'un nouvel équipement aquatique.

## Recettes - Section fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisations 2013	Taux
002	Report 2013	1 070 410,80 €	<b>25,31 %</b>
013	Remboursement sur rémunérations	5 477,18 €	<b>0,13 %</b>
70	Remboursement de frais	28 493,15 €	<b>0,67 %</b>
73	Impôts et taxes	2 385 908,00 €	<b>56,41 %</b>
74	Dotations et subventions	722 903,18 €	<b>17,09 %</b>
75	Produits divers de gestion courante	12 592,06 €	<b>0,30 %</b>
77	Mandats annulés	1 607,09 €	<b>0,04 %</b>
77	Autres produits exceptionnels	2 011,81 €	<b>0,05 %</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 229 403,27 €</b>	<b>100,00 %</b>

Les impôts et taxes (chapitre 73) sont les recettes les plus importantes de la collectivité qui reverse 1 457 036 € aux communes membres au titre de l'attribution de compensation de la TPU. Le chapitre 74 englobe la dotation de compensation (184 578 €) intégralement reversée aux communes membres, la Dotation Globale de Fonctionnement qui diminue de 17 759 € soit 3,83% (445 638 €), et les participations de l'Etat pour le contrat d'accompagnement dans l'emploi (10 380 €), du Conseil Général pour la fréquentation de la piscine par les collèges (1 850 €) et de la Caisse d'Allocations Familiales aux frais de fonctionnement du Multi-accueil (80 458 €). Le remboursement des frais administratifs des budgets annexes "Ordures ménagères" et "Bâtiment-relais" est inscrit au chapitre 70 pour un montant de 24 000 €.

Le chapitre 75 comprend la redevance R2 perçue pour les travaux d'amélioration du réseau électrique des communes et reversée à ces dernières, ainsi que la participation des agents aux chèques déjeuner.

Le chapitre 77 comprend les produits exceptionnels (remboursement d'assurances ou de trop perçus divers).

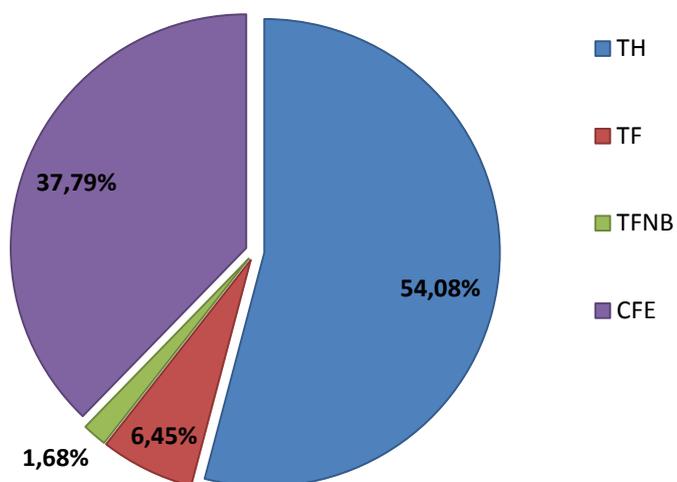
## La fiscalité

Par délibération du 27 mai 2014, le conseil communautaire, sur proposition du président, a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes.

Le tableau ci-dessous récapitule les taux appliqués par la collectivité.

	Bases prévisionnelles 2014	Taux 2013	Produits prévisionnels 2014	PERCU 2014	Bases notifiées
<b>TH</b>	10 902 000 €	8,65%	943 023 €	930 336 €	10 755 330 €
<b>TF</b>	11 085 000 €	1,000%	110 850 €	110 967 €	11 096 807 €
<b>TFNB</b>	498 500 €	5,80%	28 913 €	28 917 €	498 567 €
<b>CFE</b>	3 668 000 €	17,72%	649 970 €	650 050 €	3 668 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 153 500 €</b>	-	<b>1 732 756 €</b>	<b>1 720 270 €</b>	-

## Répartition des taxes 2014



### Nomenclature des opérations d'investissement

---

10004	DOCUMENTS D'URBANISME
10003	MULTI-ACCUEIL
10006	CENTRE AQUATIQUE
10007	ETUDE BATIMENT RELAIS
10008	CHEMINS DE RANDONNEE
10009	BATIMENT DU TRIBUNAL
10011	TOURNE A GAUCHE ZA
10012	HAUT DEBIT

## Budget principal – Section d'investissement

### Dépenses – Section investissement

Chapitre	Article	Opération	Libellé	Budget 2014	Réalisé 2014	RAR
020	020		Dépenses imprévues	140 935,00	0,00	
16	1641		Remboursement capital emprunt	16 150,00	16 129,22	
20	202	10004	Documents d'urbanisme	30 000,00	7 676,76	10 000,00
20	2031	10007	Etude hôtel d'entreprise	8 500,00	8 160,00	
20	2031	10012	Etude haut débit	30 000,00	526,26	
20	205	10009	Logiciels informatique	15 000,00	4 134,00	
21	2183	10009	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	1 180,35	7 200,00
21	2184	10003	Mobilier	15 000,00	13 351,72	1 000,00
21	2188	10009	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 376,00	9 800,00
23	2313	10003	Travaux d'aménagement	30 000,00	24 922,40	3 500,00
23	2313	10006	Travaux d'aménagement	1 564 000,00	211 682,25	300 000,00
23	2313	10011	Travaux d'aménagement	180 000,00		7 000,00
23	2313	10009	Travaux d'aménagement bâtiment	10 000,00		4 000,00
23	2315	10008	Installations matériel	20 000,00		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>2 079 585,00</b>	<b>290 138,96</b>	<b>342 500,00</b>

Compte 202/10004 : La CCB a financé les documents d'urbanisme des communes d'Alzing, Chémery-Lès-Deux, Filstroff, Saint-François-Lacroix pour un montant de 7 676 € en 2014.

Compte 2031/10007 : L'étude de faisabilité d'un hôtel Entreprise réalisée en juillet 2013 par le bureau d'étude UCBL pour un coût de 8 160 €, a été payée en 2014.

Compte 2031/10012 : Un marché d'étude pour la réalisation du très haut débit avait été lancé en janvier 2014. Ce marché n'a pas abouti en raison du projet de création d'un syndicat mixte ouvert d'aménagement numérique départemental proposé par le Conseil Général.

Compte 205/10009 : Dans le cadre des nouvelles procédures informatiques mises en place par la direction générale des finances publiques, la collectivité a acquis un nouveau logiciel de facturation destiné à la redevance des ordures ménagères, conforme au protocole, pour un montant de 4 134 €.

Compte 2183/10009 : Un nouveau poste informatique a été acquis pour un montant de 1 180,35 €.

Compte 2184/10003 : Acquisition d'un lave-linge et d'un sèche-linge destinés à la laverie du bâtiment Multi-accueil pour un montant de 13 351,72 €, en remplacement des appareils existants.

Compte 2188/10009 : Acquisition d'une auto laveuse pour la piscine communautaire au prix de 2 376 €.

Compte 2313/10003 : Travaux d'agrandissement de la laverie du bâtiment Multi-accueil pour un montant de 24 922,40 €.

Compte 2313/10006 : Frais d'architecte pour la construction d'un nouveau centre aquatique d'un montant de 211 682,25 €.

### Recettes - Section investissement

Chapitre	Article	Opération	Libellé	Budget 2014	Réalisé 2014
001	001		Résultat reporté	327 340,00	327 339,67
021	021		Virement section fonctionnement	794 000,00	0,00
040	2802		Amortissements	16 561,00	16 560,55
040	28031		Amortissements	6 870,00	6 868,48
040	28033		Amortissements	5 670,00	5 669,04
040	2805		Amortissements	3 950,00	3 948,79
040	28181		Amortissements	1 267,00	1 266,64
040	28183		Amortissements	10 518,00	10 517,77
040	28184		Amortissements	18 183,00	18 182,96
040	28188		Amortissements	9 065,00	9 064,47
10	10222		FCTVA	350 000,00	17 736,49
10	1068		Excédents de fonctionnement capitalisés	126 161,00	126 161,00
13	1323	10004	Subvention département doc urbanisme	10 000,00	0,00
13	1322	10006	Subvention Région	400 000,00	0,00
20	202	10004	Aménagement urbain		1 342,29
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>2 079 585,00</b>	<b>544 658,15</b>

Les recettes d'investissement sont essentiellement composées du report de l'année précédente (327 339,67 €), des amortissements (72 078,70 €), du fond de compensation de la TVA (FCTVA) pour 17 736,49 €, des excédents de fonctionnement capitalisés (126 161 €) et d'un remboursement relatif à la réalisation de la carte communale de Vaudreching (1 342,29 €).

## B. Etat de la dette

Budget	Objet	Echéance	Capital restant au 01/01/14	Amort.	Intérêts	Annuité	Tx. Int.	Capital restant au 31/12/14
principal	Bâtiment CCB	31/12/2014	66 997,62	4 627,70	2 244,42	6 872,12	3,35	62 369,92
	multiac	20/09/2014	145 341,80	11 501,52	7 412,43	18 913,95	5,1	133 840,28
bâtiment relais	Bâtiment-relais	31/03/2014	125 119,70	4 791,73	907,12	5 698,85	2,9	
		30/06/2014	120 327,97	4 826,47	872,38	5 698,85	2,9	
		30/09/2014	115 501,50	4 861,46	837,39	5 698,85	2,9	
		31/12/2014	110 640,04	4 896,71	802,14	5 698,85	2,9	105 743,33
zone artisanale	Zone artisanale	10/09/2014	342 857,63	27 131,77	17 485,74	44 617,51	5,1	315 725,86
<b>TOTAL</b>			<b>680 316,75</b>	<b>62 637,36</b>	<b>30 561,62</b>	<b>93 198,98</b>		<b>617 679,39</b>

L'encours de la dette du budget principal est de 196 210,20 € au 31 décembre 2014. Il représente 8,25% des dépenses totales de fonctionnement et 16,67 € par habitant.

L'encours de la dette du budget « bâtiment relais » est de 105 743,33 €. Le loyer annuel couvre entièrement le remboursement en capital et en intérêts.

L'encours de la dette du budget « zone artisanale » est de 315 725,86 € sur une durée résiduelle de 9 ans.

## C. Détail du budget ordures ménagères

### Budget ordures ménagères – Section de fonctionnement

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Budget 2014	Réalisé 2014
60	6061	Eau - électricité	1 800,00	1 491,23
60	6068	Autres fournitures	6 000,00	3 286,90
61	611	Contrats prestations de service	1 734 300,00	1 730 683,80
61	6152		0,00	1 650,00
61	61558		0,00	70,00
62	6262	Téléphone	500,00	0,00
62	627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	10,69
62	6287	Remboursement frais au BP	22 000,00	22 000,00
022	022	Dépenses imprévues	565,00	0,00
023	023	Virement à section d'investissement	31 547,00	0,00
042	6811	Dotation aux amortissements	6 453,00	6 450,05
65	6541	Créances admises en non-valeur		48 164,47
65	6542	Pertes sur créances irrécouvrables	85 000,00	13 944,86

<b>67</b>	673	Annulation de titres sur exercices antérieurs	30 200,00	25 179,60
<b>68</b>	6817	Dépréciation des actifs circulants	100 000,00	100 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 019 865,00</b>	<b>1 952 931,60</b>

Les contrats de prestation de services inscrits au compte 611 sont répartis de la manière suivante :

Collecte des ordures ménagères	485 138 €
Gardiennage de la déchetterie	54 802 €
Collecte du verre	25 372 €
Traitement et valorisation des déchets	1 110 016 €
Collecte et traitement des déchets dangereux	44 263 €
Collecte et traitement des gravats et de la ferraille	6 330 €
Divers	4 763 €

La collectivité a admis une somme de 62 109,33 € en non-valeur pour des créances irrécouvrables.

#### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Budget 2014	Réalisé 2014
002	002	Report 2013	150 265,00	150 265,84
70	706	Redevance des ordures ménagères	1 557 600,00	1 520 053,41
70	707	Vente autres marchandises	12 000,00	8 270,04
74	74	Participation autres organismes	200 000,00	124 342,49
77	7714	Recouvrement en admissions non-valeur		53,79
78	7817	Reprise sur dépréciations	100 000,00	64 410,96
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 019 865,00</b>	<b>1 867 396,53</b>

L'article 706 « redevance des ordures ménagères » se décompose comme suit :

Redevance des particuliers	1 388 917 €
Professionnels	72 486 €
Administrations	6 940 €
Communes	41 541 €
Autres	10 169 €

Le compte 707 comprend la vente de ferrailles, mais aussi de bacs aux particuliers.

Le compte 74 comprend les reventes et soutiens versés par les organismes de soutien (Eco-emballages et Ecofolio).

## Budget ordures ménagères – Section d'investissement

### Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Budget 2014	Réalisé 2014
23	2312	Achat de terrain	45 000,00	0,00
23	2313	Travaux de construction et d'aménagement	700 000,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>745 000,00</b>	<b>0,00</b>

Le projet de réalisation d'une nouvelle déchetterie est toujours d'actualité. Le problème d'implantation n'est pas résolu. Plusieurs propositions de terrains sont en cours d'examen. Un projet de rénovation de la déchetterie existante avait été étudié mais il a été abandonné en raison des difficultés liées à la sécurité d'accès au site par la route départementale.

### Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Budget 2014	Réalisé 2014
001	001	Résultat d'investissement reporté	92 555,00	92 555,25
021	021	Virement de la section de fonctionnement	31 547,00	0,00
10	10222	FCTVA	110 000,00	0,00
10	1068	Affectation du résultat	52 445,00	52 445,00
13	1318	Subvention ADEME	150 000,00	0,00
16	1641	Emprunt	302 000,00	0,00
040	28157	Amortissements	4 365,00	4 364,64
040	281738	Amortissements	385,00	384,16
040	28031	Amortissements	450,00	448,80
040	28188	Amortissements	1 253,00	1 252,45
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>745 000,00</b>	<b>151 450,30</b>

## D. Détail du budget zone d'activités Ecopôle

### Budget Zone d'Activité Ecopôle – Section de fonctionnement

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Budget 2014	DM	Réalisé 2014
011	605	Achat de matériels équipements travaux			
011	61523	Entretien et réparations	10 000,00		
011	63512	Taxes foncières	10 000,00		8 788,00
043	608	Intégration des intérêts d'emprunt	17 486,00		17 485,74
022	022	Dépenses imprévues	1 330,00		
023	023	Virement à la section d'investissement	597 682,00	710 086,00	
65	658	Autres charges de gestion courante	10,00		
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 606 008,00		1 606 007,44
66	66111	Intérêts emprunt	17 486,00		17 485,74
66	66112	ICNE	-350,00		-422,81
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	520,00		517,97
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 260 172,00</b>	<b>2 970 258,00</b>	<b>1 649 862,08</b>

#### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Budget 2014	DM	Réalisé 2014
002	002	Report N-1	1 272 484,00		1 272 484,44
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	913 408,00	710 086,00	1 623 493,18
70	7015	Vente de terrains aménagés	109 393,00		
77	7718	Autres produits exceptionnels*	19 190,00		
77	774	Subvention budget principal	0,00		
043	796	Transfert de charges d'emprunt	17 486,00		17 485,74
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 331 961,00</b>	<b>3 042 047,00</b>	<b>2 913 463,36</b>

La CCB avait prévu la vente de terrains pour un montant de 109 393 €, mais cette opération ne s'est pas réalisée en raison du dépôt tardif des permis de construire par l'acquéreur. La vente est normalement reportée à 2015.

### **Budget Zone d'Activité Ecopôle – Section d'investissement**

#### **Dépenses d'investissement**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget 2014</b>	<b>DM</b>	<b>Réalisé 2014</b>
001	001	Report déficit d'investissement	1 263 150,00		1 263 149,81
040	3555	Terrains aménagés	913 408,00	710 086,00	1 623 493,18
16	1641	Remboursement capital emprunt	27 132,00		27 131,77
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>2 203 690,00</b>	<b>2 913 776,00</b>	<b>2 913 774,76</b>

Les travaux d'aménagement de la zone artisanale sont terminés. Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement de l'emprunt en capital et les écritures de stock des terrains aménagés.

#### **Recettes d'investissement**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget 2014</b>	<b>DM</b>	<b>Réalisé 2014</b>
021	021	Virement de la section de fonctionnement	597 682,00	710 086,00	0,00
040	3555	Terrains aménagés	1 606 008,00		1 606 007,44
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>2 203 690,00</b>	<b>2 913 776,00</b>	<b>1 606 007,44</b>

## **E. Détail du budget du bâtiment-relais**

### **Budget Bâtiment relais – Section de fonctionnement**

#### **Dépenses de fonctionnement**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget 2014</b>	<b>Réalisé 2014</b>
011	61522	Entretien de bâtiments	10 000,00	60,00
011	62871	Remboursement frais BP	2 000,00	2 000,00
011	63512	Taxes foncières	1 800,00	2 797,00
65	658	Charges diverses de la gestion courante	10,00	0,00
66	6611	Intérêts emprunt	3 420,00	3 419,03
68	6815	Dotation aux provisions	10 000,00	10 000,00
022	022	Dépenses imprévues	894,00	0,00
023	023	Virement à la section d'investissement	20 380,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>48 504,00</b>	<b>18 276,03</b>

## Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Budget 2014	Réalisé 2014
002	002	Résultat de fonctionnement N-1	9 656,00	9 656,25
70	70878	Produits des services		4 279,00
73	73911	Reversement sur contributions	1 800,00	0,00
75	752	Revenus des immeubles	37 048,00	37 048,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>48 504,00</b>	<b>50 983,25</b>

## Budget Bâtiment relais – Section d'investissement

### Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Budget 2014	Réalisé 2014
001	001	Solde exécution N-1	18 676,00	18 675,01
020	020	Dépenses imprévues	1 000,00	0,00
16	1641	Remboursement capital emprunt	19 380,00	19 376,37
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>39 056,00</b>	<b>38 051,38</b>

### Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Budget 2014	Réalisé 2014
021	021	Virement de la section de fonctionnement	20 380,00	
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	18 676,00	18 676,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>39 056,00</b>	<b>18 676,00</b>

## II. Les ordures ménagères

### A. La collecte des ordures ménagères

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2012, l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Bouzonvillois est passé à la collecte multiflux. Une seule collecte de sacs de couleurs différentes selon le type de déchets est effectuée en porte à porte par semaine. Les déchets étaient acheminés au centre de tri multiflux de Morsbach jusqu'au 15 janvier 2014 et depuis le 16 janvier 2014, ils sont acheminés vers le centre de tri de Faulquemont pour y être triés et répartis vers les différentes filières de valorisation (méthanisation, recyclage, enfouissement). Ces nouvelles dispositions ont permis de réduire les coûts de transport de plus de 28% par rapport à 2013, soit un gain de 31 474 € HT.

En 2014, 3 307,75 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur l'ensemble du territoire communautaire. Sur la base de 13 847 habitants (valeur INSEE 2014), le tonnage collecté est en légère baisse et représente 238,80 kg par habitant. La variation est de – 3,93% par rapport à l'année 2013.

Le coût du service de collecte des déchets est de 441 034,35 € HT (485 137,78 € TTC) réparti comme suit :

Collecte en multiflux	361 240,56 € HT
Transport vers l'exutoire	79 793,79 € HT

### B. Déchetterie communautaire

La déchetterie communautaire est ouverte aux usagers et professionnels du territoire communautaire aux horaires suivants :

	Horaires d'été 1 <sup>er</sup> avril – 30 septembre		Horaires d'hiver 1 <sup>er</sup> octobre – 31 mars	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14h à 18h	Fermée	14h à 17h
Mardi	9h à 12h	14h à 18h*	9h à 12h	14h à 17h*
Mercredi	Fermée	14h à 18h	Fermée	14h à 17h
Jeudi	9h à 12h	14h à 18h*	9h à 12h	14h à 17h*
Vendredi	Fermée	14h à 18h	Fermée	14h à 17h
Samedi	9h à 18h		9h à 17h	
<b>Total</b>	<b>35h</b>		<b>29h</b>	

\* créneaux disponibles **uniquement** pour les artisans – commerçants ; les autres plages horaires étant **uniquement** réservées aux particuliers.

La déchetterie n'est pas accessible en dehors des horaires spécifiés ci-dessus.

Toutefois, en raison de la faible fréquentation des professionnels les mardis et jeudis après-midi et des difficultés rencontrées certains jours, et après avis favorable de la commission, le conseil communautaire a décidé, par délibération du 27 octobre 2014, d'autoriser l'accès des professionnels et des particuliers tous les jours de la semaine sauf le samedi réservé uniquement aux particuliers.

Cette modification est entrée en vigueur le 3 novembre 2014.

La déchetterie a reçu 46 843 visites en 2014, soit une baisse de 3,6% par rapport à 2013, pour un apport total de déchets de 3 238 tonnes (hors verre). Cela représente une moyenne de 233,84 kg par habitant sur l'année.



**Répartition par types de déchets en tonnes :**

<b>PRODUITS</b>	<b>Quantité en nombre de tonnes</b>
Tout venant	1316
Papier	38
Déchets verts	714
Gravats	376
Cartons	109
Bois	475
D3E	100
Verre	434
Ferraille	110

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) font l'objet d'une collecte spécifique par le Sydeme. Ils sont entièrement recyclés. 100 tonnes ont été collectées en 2014.

## C. Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)

Tableau récapitulatif de la collecte des D3E exprimé en tonnes.

	janv-14	févr-14	mars-14	avr-14	mai-14	juin-14	TOTAL
<b>PAM</b>	2,581	3,057	3,254	3,677	2,535	2,299	<b>17,403</b>
<b>Ecrans</b>	3,019	2,673	2,118	3,835	2,256	1,969	<b>15,870</b>
<b>GEM F</b>	0,797	1,322	0,875	1,298	0,815	0,438	<b>5,545</b>
<b>GEM HF</b>	2,425	1,432	1,586	2,104	1,203	1,294	<b>10,044</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8,822</b>	<b>8,484</b>	<b>7,833</b>	<b>10,914</b>	<b>6,809</b>	<b>6,000</b>	

<b>Nombre d'enlèvement</b>	4	4	4	5	4	4	<b>25</b>
<b>Nombre UM</b>	138	124	113	163	108	88	<b>734</b>

	juil-14	août-14	sept-14	oct-14	nov-14	déc-14	TOTAL
<b>PAM</b>	3,652	2,835	3,236	2,460	2,496	2,174	<b>16,853</b>
<b>Ecrans</b>	3,129	3,24	3,169	2,551	2,316	1,932	<b>16,337</b>
<b>GEM F</b>	1,753	0,916	1,397	0,849	0,826	1,046	<b>6,787</b>
<b>GEM HF</b>	1,993	2,24	1,880	1,625	2,317	1,263	<b>11,318</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10,527</b>	<b>9,231</b>	<b>9,682</b>	<b>7,485</b>	<b>7,955</b>	<b>6,415</b>	

Légende :

PAM : petit électro-ménager

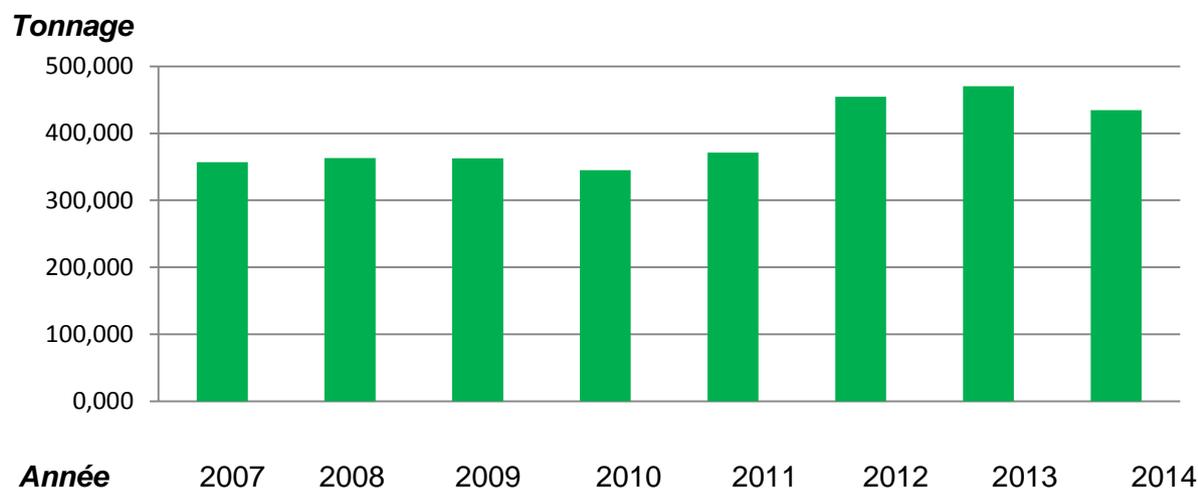
GEM F : gros électro-ménager froid

GEM HF : gros électro-ménager hors froid

## D. La collecte du verre

En 2014, 434,600 tonnes de verre ont été collectées par la société PATE dans 50 points de collecte en apport volontaire disséminés dans les communes membres de la CCB, soit une diminution de 7,62% par rapport à 2013.

### Evolution de la collecte du verre



### III. Petite enfance

La communauté de communes du Bouzonvillois a réalisé une structure multi-accueil ouverte depuis le 19 octobre 2009. Cet établissement est géré par la Croix-Rouge Française dans le cadre d'une délégation de service public. Il a obtenu un agrément pour 35 places, puis, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, l'agrément a été accordé pour 40 places, modulé sur les différentes tranches horaires de la journée en fonction des besoins.

Le personnel est composé de 14 agents. Depuis son ouverture, l'établissement accueille régulièrement des stagiaires de tous horizons qui bénéficient d'un accompagnement à la démarche professionnelle ou à la construction d'un projet professionnel petite enfance.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, 152 familles ont été accueillies, dont 145 habitent ou travaillent sur le territoire communautaire. 132 familles résident sur le territoire communautaire.

Chaque commune de la CCB est représentée. 31% des familles résident à Bouzonville, le reste étant réparti assez équitablement entre les autres communes. 194 enfants ont bénéficié d'un temps d'accueil.

Le taux de fréquentation moyen annuel est de 92% par rapport à la capacité totale et représente 81 538 heures facturées.

Le résultat de l'exercice 2014 fait apparaître un coût global de fonctionnement de 552 397 €.

Les recettes sont constituées des prestations payées par les usagers (136 336 €), les aides de la CAF (249 246 €), des subventions de la Région Lorraine (21 264 €), du Conseil Général (6 801 €) de la CCB (40 805 €), des participations aux CAE 57 813 €, et de ressources diverses (96 253 €) dont le résultat de l'année précédente.

